

MAIRIE DE RUESNES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 AOUT 2024

Conseil municipal convoqué le 19 août 2024.

L'an deux mille vingt-quatre le 26 août 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Appel des élus

Après avoir fait l'appel, il a été compté 10 élus présents, 1 élue absente et excusée.

Présents : BLOMME Claude – BROQUET Magali - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SERPILLON Irénée - FORTUNATO Guillaume - DUPIRE Annick - SARACINO Justine

Absente excusée : LEPEZ Lucie

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Louis LAIGLE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut commencer.

Monsieur le Maire remarque que le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 5 avril 2024 ne fait l'objet d'aucune observation.

1) Délibérations

a) ZAER (Zones d'accélération des énergies renouvelables)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi APER, promulguée le 10 mars 2023, les communes sont identifiées par la loi pour définir des « Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables » (ZAER) par type d'énergie renouvelable, zones pour lesquelles des avantages devraient être mis en place à destination des porteurs de projets (avantages réglementaires, administratifs, financiers, fiscaux...).

Considérant la délibération du 5 avril 2024 du conseil municipal relative au lancement de la démarche d'élaboration des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, considérant que la carte des zones d'accélération pour l'énergie renouvelable de la commune de Ruesnes a été disponible sur le site ruesnes.fr et en mairie du 15 avril au 15 mai 2024 et qu'aucune remarque n'a été déposée sur le registre, le conseil municipal approuve à l'unanimité la carte des zones d'accélération.

b) Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la sous-préfecture d'Avesnes sur Helpe.

c) Avancement au grade d'adjoint administratif de 2^{eme} classe

Suite à la réforme et la parution du décret portant revalorisation du métier de secrétaire de Mairie, considérant qu'à partir de 2028, les agents de catégorie C ne pourront plus exercer les fonctions de secrétaire de mairie, il convient préalablement de modifier le tableau des emplois permanent en ouvrant un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe en remplacement de celui d'adjoint administratif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau tableau des emplois permanents.

d) Participation financière aux accueils de loisirs

Monsieur le Maire propose de verser une participation financière de 4 euros par jour aux parents des enfants ayant fréquenté le centre de loisirs de la communauté de communes du Pays de Mormal cet été suivant un état qui nous sera transmis prochainement.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de verser la participation financière.

2) Informations

a) Point sur l'aménagement de la Place

Une réunion avec les concessionnaires (orange, la fibre, noreade, grdf, enedis, le syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes), le Maire et les adjoints a eu lieu en mairie le 16 juillet 2024 afin de faire le point sur les travaux.

Noréade devrait commencer les travaux le 25 octobre pour refaire tout le réseau d'adduction d'eau autour de la place.

La fin des travaux d'aménagement de la place est prévue fin juin 2025.

b) Danse jazz et hip hop

La commune de Ruesnes a reçu une proposition de cours de danse jazz et hip hop à partir de septembre 2024 à la salle des fêtes les mardis de 17h15 à 19h15 pour les 7 - 15 ans donnés par Clara professeure de danse. Minimum 10 inscrits pour commencer les cours.

Pour plus de renseignements ou inscription : 07 82 61 64 00 ou mairie de ruesnes 03 27 49 12 13.

Tarifs à l'année : 70 € pour 1 cours (hip hop ou jazz) – 100 € pour 2 cours (hip hop et jazz).

c) Friterie « frites à deux »

Une friterie sera présente tous les mercredis à partir de 18 h30 jusque 21h30 dès le 11 septembre sur la Place de Ruesnes (voir flyer sur le site ruesnes.fr).

d) Extinction du réseau de cuivre

Monsieur le maire informe le conseil municipal que d'ici fin 2026 sur la commune de Ruesnes les prises France Telecom de téléphone fixe seront supprimées ainsi que l'internet par l'ADSL.

Si vous êtes concernés, n'attendez pas la limite de cette date pour vous abonner à un opérateur fibre de votre choix.

e) Terrain de sports

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le terrain de sports est fermé par arrêté municipal en date du 23 juin 2020 et rappelle l'article R.610-5 du code pénal : « La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe.

Sentiments cordiaux.

Le Maire,

Claude BLOMME.

